



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2023-161

PUBLIÉ LE 12 JUILLET 2023

Sommaire

Direction Départementale Emploi Travail Solidarités Protection des Populations /

12-2023-06-30-00004 - Décision portant délivrance de l'agrément
« Entreprise solidaire d'utilité sociale » (2 pages)

Page 3

Direction Départementale Emploi Travail
Solidarités Protection des Populations

12-2023-06-30-00004

Décision portant délivrance de l'agrément
« Entreprise solidaire d'utilité sociale »



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations**

**SERVICE EMPLOI MUTATIONS
ÉCONOMIQUES**

Décision portant délivrance de l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale »

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le Code du Travail, notamment ses articles L. 3332-17-1 et R. 3332-21-1 à 5 ;

VU la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Économie sociale et solidaire, notamment ses articles 1, 2 et 11 (ce dernier codifié à l'article L. 3332-17-1 du Code du Travail) ;

VU l'Arrêté pris le 5 août 2015 par le ministre en charge de l'Économie sociale et solidaire et fixant la composition du dossier de demande d'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » ;

VU le dossier de demande d'agrément « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » déposé complet le 12 mai 2023 par LA TRANSFORMERIE;

CONSIDÉRANT QUE LA TRANSFORMERIE présente toutes les garanties mentionnées par l'article L. 3332-17-1-II du Code du travail.

Sur proposition de la Directrice de la DDETS-PP,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : LA TRANSFORMERIE

SIRET : 841 226 632 00021, sise : Rue des Colombières – 12 310 LAISSAC SEVERAC L'ÉGLISE

Est agréée en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale au sens de l'article L. 3332-17-1 du Code du Travail.

ARTICLE 2 : Le présent agrément est accordé pour une durée de cinq ans à compter de la date de notification de la présente décision.

ARTICLE 3 : La structure LA TRANSFORMERIE est informée que si elle souhaite contester la présente décision, elle dispose d'un délai de deux mois à compter de sa notification pour formuler :

- Un recours administratif auprès de l'autorité auteur de la décision, adressé à :
Madame la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron, DDETS-PP – 9 rue de Bruxelles – BP 3125 12 031 RODEZ cedex 9

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail,
des Solidarités et de la Protection des Populations
9 rue de Bruxelles – BP 3125
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 73 52 00
Mél. : ddetspp@aveyron.gouv.fr

- Un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'Économie Sociale et Solidaire, adressé à :
Secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'Économie sociale et solidaire et de la Vie associative,
Direction générale du Trésor
Pôle économie sociale et solidaire et investissement à impact
139 rue de Bercy, 75012 Paris
- Un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent
- La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Ce recours doit contenir le nom et l'adresse de LA TRANSFORMERIE, ainsi que l'exposé bref des faits et des motifs pour lesquels la structure demande l'annulation de la présente décision.

ARTICLE 4 : La Secrétaire générale de la Préfecture et la Directrice de la DDETS-PP sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'AVEYRON.

Fait à Rodez, le 30/06/2023

**Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice départementale**

Signé

Marie-Claire MARGUIER